

# **Philharmonie de Paris : 380 millions pour financer la construction, mais pas un centime pour payer les choristes !**

*Article publié dans l'Anticapitaliste du 26 février 2015*

*Le 14 janvier dernier, la Philharmonie de Paris a ouvert ses portes. L'Orchestre de Paris y sera résident, c'est-à-dire qu'il assurera la plus grande partie des concerts. Or le chœur attaché à l'Orchestre de Paris est un chœur amateur (traduire : bénévole).*

Alors qu'il est de plus en plus difficile de vivre pour les artistes lyriques, que le chômage et la pauvreté font rage dans la profession, l'État prend la décision d'institutionnaliser le travail non payé. C'est pour réagir à cette situation que le collectif Colère lyrique a vu le jour. Ses revendications sont très ambitieuses : il demande... que la loi soit appliquée ! Il est en effet interdit d'employer des bénévoles pour un concert organisé dans un cadre lucratif. Or, plus de 60 % des concerts avec chœur seront assurés par des bénévoles !

Les langues se délient et certains chefs de chœur expliquent qu'il est plus « agréable » de travailler avec des amateurs : les amateurs seraient vraiment passionnés par la musique alors que les professionnelEs ne penseraient qu'à faire des cachets...

En fait, ce qui est plus « agréable », c'est qu'avec un chœur amateur, on répète beaucoup et longtemps. Les chefs de chœur sont d'ailleurs payés pendant ces répétitions. Avec des professionnelEs en revanche, il faut payer les répétitions, alors on en fait le moins possible. De plus en plus, le métier de choriste consiste à apprendre des partitions seuleE chez soi pour les interpréter une ou deux fois en concert, avec un ou deux cachets de 120 euros à la clef. Rapporté aux heures de travail fourni, on tombe bien en-dessous du Smic...

## **Des bénévoles exploités...**

Le collectif ne reproche pas à ces chœurs bénévoles d'éventuelles insuffisances techniques ou artistiques. Au contraire, quand on impose à ces chœurs des exigences de professionnelEs, et que l'on vend (cher) les places de leurs concerts, ce ne sont plus des amateurs qui chantent pour leur plaisir mais des bénévoles qu'on exploite.

Le mardi 3 mars prochain auront lieu des négociations entre l'État et les « partenaires sociaux » pour discuter de l'encadrement des pratiques amateurs. Les précédentes négociations s'étaient arrêtées net quand les représentants du parc d'attractions du Puy-du-Fou en Vendée étaient montés au créneau en entendant qu'on pensait à limiter l'usage du bénévolat dans la culture.

Cette attaque contre les artistes lyriques n'est qu'un exemple des attaques dont sont victimes les artistes et travailleurEs de la culture. Le récent mouvement contre la réforme de l'assurance chômage montre que les résistances existent, et qu'il faudra les fédérer.

**Pauline Meriot**

Pétition : <http://www.mesopinions.com/petition/art-culture/contre-emploi-abusif-ch-urs-amateurs/13354/page16>

Contact du collectif : [collectifcolerelyrique@outlook.fr](mailto:collectifcolerelyrique@outlook.fr)